



Nom commercial

PROPASEC GREEN

Identification de la société

Producteur : PROPAGROUP S.p.A.
Adresse: Via Genova, 5/B - 10098 RIVOLI (Turin) - Italy
www.propagroup.com - export@propagroup.com
Tel. +39 011 9507788 Fax +39 011 9507808

1. Description et application

PROPASEC GREEN est un sachet déshydratant en tissu non tissé biodégradable et compostable contenant de l'argile naturelle utilisé pour absorber les excès d'humidité.

2. Normes de référence

Les normes de référence sont les suivantes :

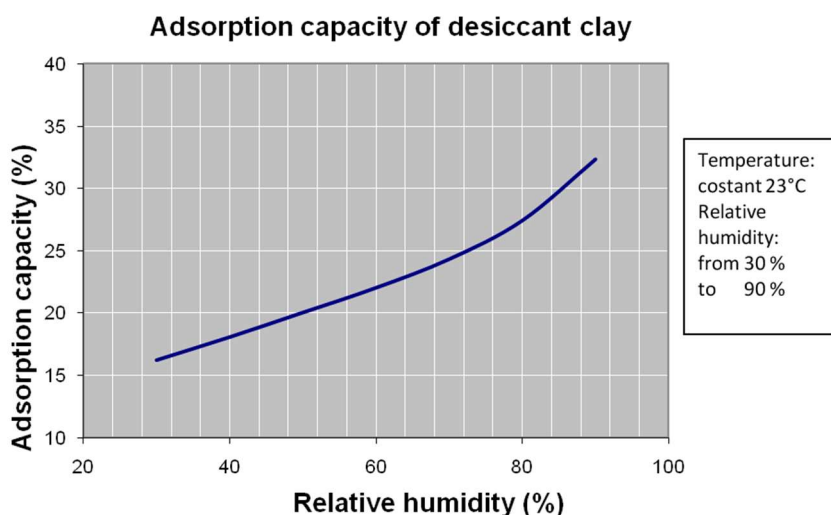
- DIN 55473
- MIL D 3464 E
- NFH00-321
- La teneur en Brome, Chlore, Fluor et Soufre est conforme aux exigences PMUC de EDF

3. Caractéristiques physico-chimiques

3.1 Définition de l'unité déshydratante selon DIN 55473

L'unité déshydratante définit la quantité de matériau de dessiccation absorbant une quantité minimum de 6,0g de vapeur d'eau, à une température de l'air de 23°C et une humidité relative de 40%.

3.2 Courbe d'absorption





3.3 Matériau déshydratant

Bentonite calcique (montmorillonite - CAS-No. 1302-78-9 - EC-No. 215-108-5), communément appelée argile, d'origine naturelle et chimiquement inerte, non corrosive et composée principalement de silicate d'aluminium de calcium et de magnésium

Principales caractéristiques physico-chimiques (DIN 55473) :

pH (solution à 10%)	3,5 - 8,5
Conductibilité (solution à 10%)	< 0,3 S/m
Substances solubles dans l'eau	≤ 2%
Granulométrie	0,25 - 6,3 mm
Humidité résiduelle (120°C)	< 2%

3.4 Matériau de conditionnement

Sachet en tissu non tissé biodégradable, compostable et perméable, qui permet l'absorption de la vapeur d'eau à l'intérieur du sachet.

Ce tissu non tissé est conforme à la norme DIN 55473 Classe A : léger dégagement de poussière toléré (ne doit pas dégager plus de 10 mg de poussière par unité déshydratant). La biodégradabilité aérobie, en conditions contrôlées de compostage, a été déterminée avec la méthode par analyse du CO₂ libéré, selon la norme UNI EN ISO 14855-2.

La compostabilité a été obtenue conformément à la norme UNI EN 13432 : 2002, en soumettant à des tests des pièces d'environ 10 cm de taille adaptée au processus de compostage lui-même.

3.5 Unité de mesure, poids et dimensions indicatifs

DIN - MIL	NFH	Poids net indicatif (1) (g)	Dimension indicative (mm)
-	1 UD	565	150x220
-	1/2 UD	283	150x160
4 UD	1/4 UD	142	95x150
2 UD	1/8 UD	71	95x140
1 UD	1/16 UD	36	70x130
1/2 UD	1/32 UD	18	70x100
1/3 UD	1/50 UD	12	70x85
1/6 UD	1/100 UD	6	40x85 55x85

(1) Pour calculer le poids indicatif il a été pris en compte une argile avec une absorption moyenne de 17%.

(2) TME = Trockenmitteleinheit (unité déshydratante)

(3) UD = Desiccant units

3.6 Indicateur d'humidité sur papier

A l'intérieur de chaque carton de sachets déshydratants se trouve un indicateur d'humidité 8% afin de vérifier la qualité des sachets eux-mêmes.

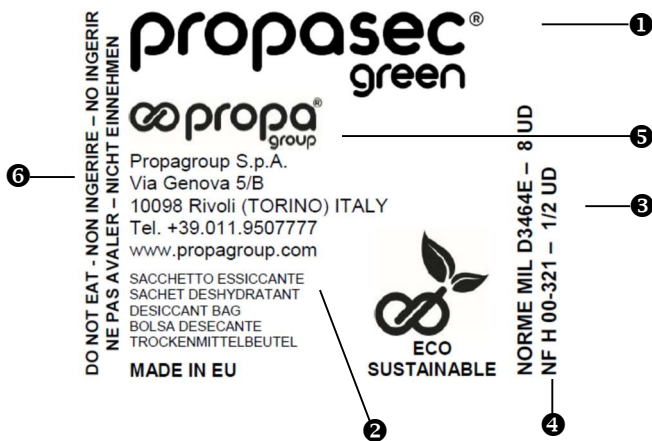


4. Impression du sachet

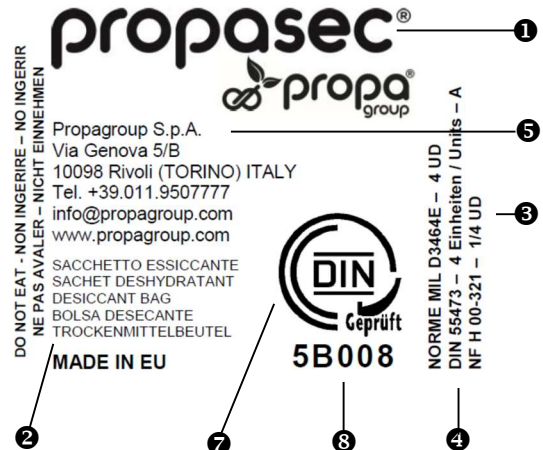
Chaque sachet, dans sa version standard, possède une impression lisible et durable, contenant les informations suivantes :

1. Nom commercial
2. Nom du sachet
3. Numéro de l'unité
4. Indication des normes de référence
5. Nom et adresse du producteur
6. Exigences éventuelles requises
7. Avec l'indication de provenance : signe "DIN-Geprüft" (approuvé par DIN) avec un numéro d'enregistrement
8. Identification DIN.

Impression normes MIL et NFH



Impression normes MIL, NFH et DIN



5. Emballage

5.1 Type S36 (Standard)

- Europalette 1200x800 mm.
- 36 cartons par palette (4 niveaux * 9 cartons par niveau).
- Hauteur maximum de la palette 1860 mm. (palette incluse).
- Carton de 390x260x420 H mm.
- Sachet interne 440+170+170x900 mm. HDPE 90 micron



5.2 Sachets déshydratants par carton

Unité DIN-MIL	-	-	4	2	1	1/2	1/3	1/6
Unité NFH	1	1/2	1/4	1/8	1/16	1/32	1/50	1/100
Nombre de pièces	40	80	150	200	300	600	1000	2000

5.3 Sous emballage / emballage pour les productions DIN

Unité DIN	4	2	1	1/2	1/3	1/6
Quantité par sous emballage	15	30	50	60	80	100
Quantité par carton	105	210	300	600	800	1200

Des productions à norme DIN de quantités différentes de celles indiquées dans le tableau doivent être convenues avec PROPAC et précisées au moment de la commande.

6. Shelf Life

La durée de vie du produit PROPASEC GREEN est de maximum 24 mois à partir de la date de fabrication, si le produit est conservé dans son emballage d'origine étanche à l'humidité, dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.

Pour une bonne utilisation des sachets, il faut vérifier l'indicateur d'humidité contenu dans chaque conditionnement (si l'indicateur est de couleur bleue, vous pouvez utiliser les sachets; si il est de couleur rose, vous ne pouvez pas utiliser les sachets).

7. Production et Qualité

PROPAGROUP est certifiée selon la norme UNI EN ISO9001 / ISO14001 et produit selon les principales normes européennes et internationales du secteur.

Les valeurs reportées ci-dessus sont le résultat d'essai de laboratoires standardisés et sont données exclusivement à titre indicatif afin de faciliter le choix et l'usage des produits. L'utilisateur est tenu de s'assurer que ces informations correspondent à l'utilisation qu'il a en vue et sont suffisamment complètes.

Réalisé par : Direction Technique

Révisé par : Bureau Qualité

Approuvé par : Direction